

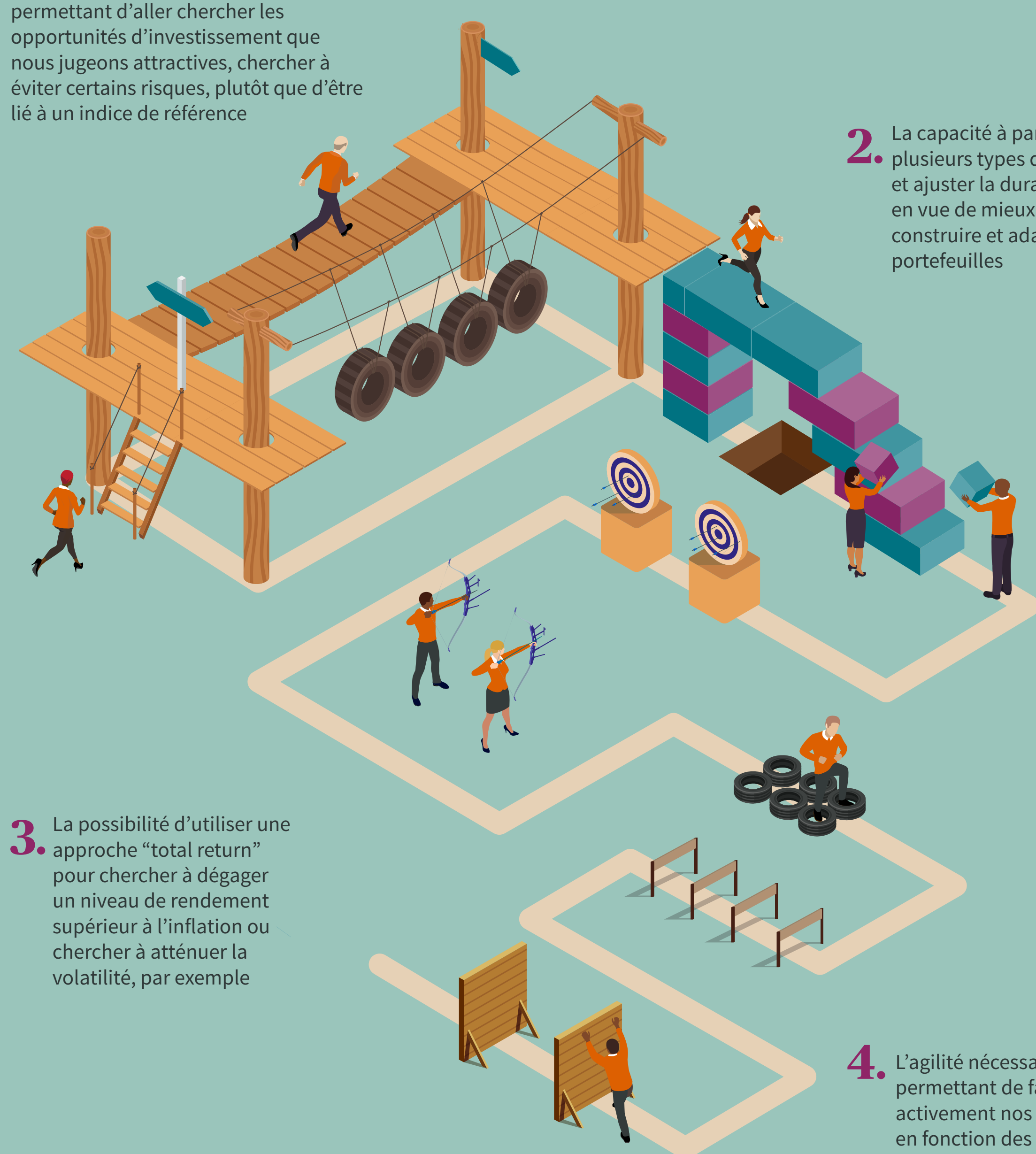
La gestion obligataire non contrainte peut aider à surmonter les obstacles

Les obligations offrent une couverture large en matière sectorielle et géographique, mais également une multitude d'échéances et de notations de crédit. En période d'incertitude, les investisseurs obligataires peuvent être amenés à investir dans la gestion flexible en vue de traverser les différents cycles de marché.

La gestion flexible peut offrir plusieurs avantages, et notamment :

1. Les marges de manœuvre nous permettant d'aller chercher les opportunités d'investissement que nous jugeons attractives, chercher à éviter certains risques, plutôt que d'être lié à un indice de référence

2. La capacité à panacher plusieurs types d'actifs et ajuster la durée en vue de mieux construire et adapter les portefeuilles



3. La possibilité d'utiliser une approche "total return" pour chercher à dégager un niveau de rendement supérieur à l'inflation ou chercher à atténuer la volatilité, par exemple

4. L'agilité nécessaire nous permettant de faire évoluer activement nos allocations en fonction des convictions des équipes de gestion et des différentes phases du cycle économique

Pourquoi choisir AXA IM pour la gestion obligataire flexible non contrainte ?

- Un savoir-faire reconnu par le marché depuis près de 30 années
- Des professionnels de l'investissement hautement expérimentés sur chaque segment de marché ayant accès aux informations locales à l'échelle mondiale
- Une large gamme d'expertises et de solutions obligataires flexibles

[En savoir plus sur notre expertise de gestion Crédit Euro](#)



Crédit Euro

Chercher à capter les opportunités d'investissement là où nous pensons qu'elles se trouvent dans l'univers du crédit euro

Risques

Rien ne garantit que nos stratégies obligataires non contraintes seront couronnées de succès. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital investi. Les stratégies obligataires non contraintes sont notamment soumises à des risques tels que le risque de contrepartie, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit et l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Le recours à de telles stratégies peut également impliquer un effet de levier, ce qui peut accroître l'effet des mouvements de marché et peut entraîner un risque de pertes important.

Avertissement

Investir sur les marchés comporte un risque de perte en capital.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information et ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers conformément à la Directive MIF 2 (2014/65/CE) ni ne constitue, de la part d'AXA Investment Managers ou de ses affiliés, une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considéré comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers. Ce document a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif. Ses analyses et ses conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Toutes les données de ce document ont été établies sur la base d'informations rendues publiques par les fournisseurs officiels de statistiques économiques et de marché. AXA Investment Managers décline toute responsabilité quant à la prise d'une décision sur la base ou sur la foi de ce document. L'ensemble des graphiques du présent document, sauf mention contraire, a été établi à la date de publication de ce document. Du fait de sa simplification, ce document peut être partiel et les informations qu'il présente peuvent être subjectives. Par ailleurs, de par la nature subjective des opinions et analyses présentées, ces données, projections, scénarii, perspectives, hypothèses et/ou opinions ne seront pas nécessairement utilisés ou suivis par les équipes de gestion de portefeuille d'AXA Investment Managers ou de ses affiliés qui pourront agir selon leurs propres opinions. Toute reproduction et diffusion, même partielles, de ce document sont strictement interdites, sauf autorisation préalable écrite d'AXA Investment Managers. L'information concernant le personnel d'AXA Investment Managers est uniquement informative. Nous n'apportons aucune garantie sur le fait que ce personnel restera employé par AXA Investment Managers et exercera ou continuera à exercer des fonctions au sein d'AXA Investment Managers.

AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-008 en date du 7 avril 1992 S.A au capital de 1 654 406 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.